

Suivi écologique

Les suivis écologiques sont récapitulés au chapitre C.3.2 de l'annexe 11 de l'étude d'impact (annexes du tome 3) : étude d'impact écologique et séquence ERC :

- Suivi amphibien sur les mares de compensation pour le triton marbré et la grenouille agile (n+2, n+5 – n=année de création de la mare). Ce suivi sera en fait déclenché au printemps-été suivant la date de l'arrêté préfectoral (AP) d'autorisation car aucun suivi ne sera enclenché sans AP d'autorisation (les mares de compensation ont été réalisées à l'automne 2016) - suivi mis en oeuvre dans le cadre de la mesure de compensation MC01
- Suivi de la nidification de l'hirondelle rustique (printemps suivant la construction/aménagement du gîte, n+2 et n+5 – n=année de construction/aménagement du gîte). La construction/aménagement du gîte aura lieu avant destruction de l'habitation de Kerhoantec (prévue dans 15-20 ans) – suivi mis en oeuvre dans le cadre de la MC02
- Suivi pour confirmer ou infirmer la présence du campagnol amphibie permettant d'orienter la gestion des parcelles concernées de manière favorable à l'espèce (n+2, n+5 – n=année d'autorisation)
- Suivi de l'activité des chiroptères et des oiseaux dans le cadre des plantations de haies doubles et de ré-ouverture du chemin creux entre l'affluent du Jet et la fosse Kerascoët (5 ans après la date de l'AP puis tous les 5 ans)
- Suivi de la nidification de l'hirondelle de rivage et du grand corbeau :
 - o printemps-été suivant la date de l'arrêté préfectoral (AP) d'autorisation
 - o suivi annuel
- Suivi amphibien sur la mare de compensation pour les zones humides (n+2, n+5 – n=année d'autorisation) – suivi mis en oeuvre dans le cadre de la MC03
- Suivi de la présence de l'escargot de Quimper le long des haies replantées (5 ans après la date de l'AP puis tous les 5 ans)

Le premier suivi aura donc probablement lieu au printemps-été 2020 et concernera :

- la nidification de l'hirondelle de rivage
- la nidification du grand corbeau
- les amphibiens sur les 2 mares de compensation

Je commenterai les observations du public et les éléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage dans mes conclusions.

Tréffiagat le 5 avril 2019



Le Commissaire enquêteur
Joël LAPORTE